Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260727-2026_08_5-DE

N° 2026.08.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 21 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le seize juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT (arrivée à 20h20) et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme EVEN (donne procuration à Mme LONCLE) et M. CAILLÈRE (donne procuration à M. BEAUNE)**

Monsieur Alexis BEAUNE a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

AVIS SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DU BIEN EN VENTE SITUÉ 6,RUE DE LA COUR

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption, situé 6, Rue de la Cour. Cette propriété d'une superficie totale de 530 m² comportant une habitation de 148 m² est vendue 270 000 €.

Considérant que ce terrain n'a pas d'intérêt pour la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les terrains cadastrés section A 1456 et A 1594 sise 6, Rue de la Cour.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.